



# Agricultures urbaines

Définitions, lieux et grille de lecture des projets pour une Métropole résiliente



**« L'agriculture urbaine n'a rien à faire dans un monde idéal, elle s'est toujours développée en réponse à des problèmes. »**

Grégoire Bleu, président de l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle,  
préface de l'ouvrage de Guillaume Morel, Agriculteurs urbains

## Sommaire

Introduction	Page 3
Des usages et des lieux	Page 4
Pour une lecture simplifiée des projets d'agriculture urbaine	Page 12
Conclusion	Page 23

## Introduction

Depuis le milieu des années 2010, l'agriculture urbaine creuse son sillon dans les villes, plébiscitée par les habitants-consommateurs et les porteurs de projets.

L'alimentation dans la transition ? Pour Rob Hopkins<sup>1</sup>, « *c'est souvent par là que tout commence, que les gens s'impliquent dans la transition. Parce qu'on ne vit pas sans se nourrir.* »

Quelles formes d'agriculture émergent du fait de la ville ou à son contact ? Quel devenir potentiellement agricole pour des espaces libres et des délaissés urbains ? Quelle place pour les collectivités en termes de politique de soutien et d'offre d'espaces ?

Parmi les grandes questions qui traversent le futur des villes, on trouve l'alimentation de qualité et de proximité, la place de la nature, les nouveaux usages de l'espace - voire sa réversibilité - ou encore les nouveaux modèles économiques au bénéfice de l'environnement et de la solidarité.

L'agriculture, dans les nombreuses formes qu'elle recouvre, est aussi devenue un parfait témoin des pulsations urbaines.

En 2016, l'étude du système alimentaire de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne mettait en lumière, par le calcul théorique de la capacité nourricière du territoire, que 85 m<sup>2</sup> de maraîchage étaient nécessaires pour approvisionner un habitant en fruits et légumes chaque année.

Ainsi, en considérant la ville de Lyon et sa population de 506 600 habitants en 2014, il faudrait mettre en culture 4 300 hectares... soit à quelques dizaines d'hectares près la surface de la commune (47 km<sup>2</sup>, 4 700 hectares).

Aujourd'hui, la plupart des communes de l'agglomération lyonnaise n'ont pas l'espace nécessaire et ne sont pas organisées de manière à atteindre une telle capacité de production. Ce n'est d'ailleurs pas un objectif.

Néanmoins, ces chiffres peuvent être pris comme des démonstrateurs des enjeux de l'agriculture urbaine : hybrider les espaces, inventer de nouveaux modes de production, cultiver partout où cela est possible. En d'autres termes « libérer la ville » au profit de la réappropriation des espaces, d'une éducation au « bien manger », à l'éco-citoyenneté, au vivre ensemble.

On peut aussi rapprocher l'engouement autour de l'agriculture urbaine de la demande de nature en ville. Une récente étude de l'Ifop (mars 2016) met à jour que 9 Français sur 10 considère le végétal comme un élément essentiel de bien-être quotidien. De la même manière, 8 Français sur 10 cherchent à emménager à proximité d'un espace vert (chiffre en hausse de 13 points par rapport à 2008) et 6 Français sur 10 estiment que la création d'espaces verts devraient être la priorité de leur municipalité, avant même les équipements destinés à la petite enfance.

Cette 11<sup>ème</sup> publication de l'Observatoire des espaces agricoles et naturels a pour objectif d'apporter un éclairage sur les différentes formes que recoupe l'agriculture urbaine, les lieux où elle peut prendre place, les objectifs auxquels elle répond.

<sup>1</sup> Rob Hopkins est un enseignant en permaculture britannique et l'initiateur en 2005 du mouvement international des villes en transition.



## Définitions

Face à une pluralité de formes et de lieux, il convient d'employer le pluriel au sujet des agricultures urbaines.

Dans le cadre des travaux de l'Observatoire des espaces agricoles et naturels opéré par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, c'est une définition composite qui a été retenue :

Au sein du réseau des Chambres d'agriculture, la qualification d' « agriculture urbaine » s'entend comme l'agriculture située dans les « zones urbaines » telles que définies dans les documents d'urbanisme. L'agriculture en périphérie de la ville, même sous influence de la ville (comme c'est le cas d'environ 40% des terres agricoles) est qualifiée d'agriculture périurbaine.

Selon Eric Duchemin, Directeur scientifique à l'Université du Québec à Montréal, l'agriculture urbaine s'appréhende par la localisation de l'activité sur un territoire urbain, par l'activité elle-même (production alimentaire ou autres), par sa raison économique (revenu pour des agriculteurs ou des familles) et par son inclusion dans le système alimentaire conventionnel ou dans un système alternatif. La gouvernance des projets et les objectifs visés par ceux-ci sont aussi des éléments de l'ADN de l'agriculture urbaine.

Les définitions de la FAO - Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture - semblent pour leur part moins appropriées au contexte français : elles incluent en effet l'agriculture périurbaine, qui relève de politiques de soutien toutes autres.

## Chiffres-repères

**85 m<sup>2</sup>** : surface utile en maraîchage traditionnel pour alimenter une personne en fruits et légumes pendant un an.

**11 600 hectares** : surface agricole nécessaire pour nourrir en fruits et légumes tous les habitants de la Métropole de Lyon pendant une année.

**2 771 860** repas servis chaque année dans les collèges de la Métropole.

Au sein du territoire urbain de l'agglomération lyonnaise (au sens du Scot), **plus d'un tiers, soit 35%, est végétalisé** : jardins des tissus pavillonnaires, cultures annuelles, espaces boisés, espaces récréatifs.



## Des usages et des lieux



# L'agriculture urbaine répond à de multiples fonctions et s'inscrit dans une diversité de lieux

L'agriculture urbaine est protéiforme. Résurgence de pratiques agricoles classiques fréquemment cantonnées aux limites de la ville, dans les territoires périurbains ou ruraux, elle trouve sa place dans des « entre-deux », de temps ou d'espace, sous des formes renouvelées.

## Une diversité de lieux

Elle peut s'implanter sur des sites très variés : centre-ville, quartier résidentiel ou encore zones d'activités, comme en témoigne la frise ci-dessous. Si les jardins ouvriers sont les premières formes apparues à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, celles-ci se sont aujourd'hui bien renouvelées, et chaque nouvelle forme vient s'hybrider avec d'autres pour répondre à des besoins spécifiques, qu'ils soient sociaux, économiques ou environnementaux.

## Une diversité de fonctions

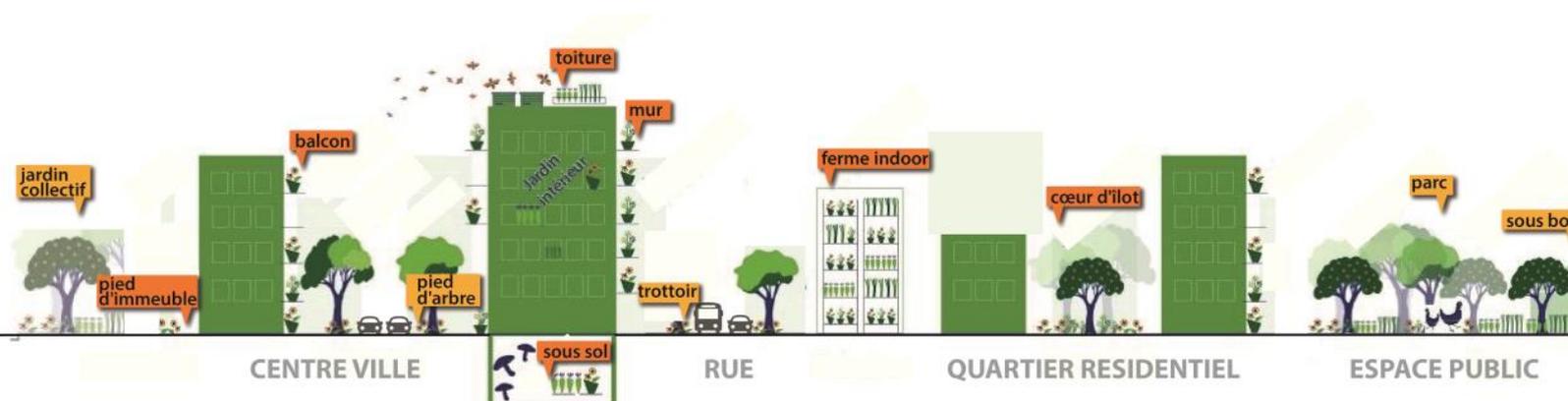
Les fonctions de l'agriculture urbaine s'apparentent à celles du vivant dans la ville. Elle donne alors un rôle multifonctionnel aux espaces qui les accueillent, rôle nécessaire dans les espaces denses, contraints en termes de foncier disponible, souvent réceptacle de tensions sociales et environnementales. Ainsi l'agriculture urbaine représente un support idéal pour les services écosystémiques d'approvisionnement, de régulation, de soutien et socioculturels et participe ainsi à la résilience d'un territoire. Elle présente de nombreux avantages pour :

- **végétaliser la ville** : développement de la biodiversité sauvage et cultivée, couvert végétal pour lutter contre les îlots de chaleur urbain et

prévenir les canicules, lutte contre les polluants atmosphériques, gestion de l'eau ;

- **la santé et le bien-être des citoyens** : démultiplication d'espaces verts, création de paysages urbains plus apaisés, bienfaits du jardinage sur la santé mentale et physique, bienfait thérapeutique pour des populations atteintes de maladies spécifiques. En 2014, l'association *La sauge* s'est créée pour rendre accessible le jardinage à tout le monde, en portant l'idée que deux à trois heures de jardinage par semaine devraient être recommandées au même titre qu'une activité sportive ;
- **recréer du lien entre la ville et la campagne** : « vitrine » pour susciter de nouvelles vocations, revalorisation du savoir-faire des agriculteurs, émergence de nouvelles activités agri-urbaines comme le « paysagisme comestible », faire entrer les producteurs dans la ville, remettre des activités paysannes en ville, participe aux mouvements de réappropriation des enjeux agricoles et alimentaires par les citoyens (par exemple sensibilisation au lien entre le fait alimentaire et la dégradation de l'environnement) ;

- **recréer des cycles alimentaires** : création d'une économie circulaire de la production alimentaire aux déchets alimentaires (activité de compostage), revalorisation des déchets urbains (création de sol, production de pleurotes avec du marc de café, etc.) ;
- **l'éducation au développement durable** : support pédagogique pour des activités de plein air et pour apprendre comment fonctionne le vivant, développement des capacités d'observation, d'attention, de respect, et de valeurs humaines pour que les nouvelles générations incarnent entièrement les enjeux du développement durable ;
- **l'attractivité du territoire** : innovation et expérimentation au service du développement économique territorial : création de filières alimentaires, d'activités culturelles.



Panel des lieux de l'agriculture urbaine

**pied d'immeuble**



Jardin collectif Rillieux-la-pape ©urbalyon

**jardin collectif**



Aménagement balcon privé TOPAGER ©Topager

**balcon**

**trottoir**



Création de bac potager ©Incrayables commestibles

**toiture**



Culture en toiture AgroParisTech ©TOPAGER

**trottoir**



Micro Implantations Florale (MIF) ©Urbalyon

**jardin privé cœur d'îlot**



Jardins potager en cœur d'îlot Vaulx en velin ©Urbalyon

**parc**



Projet artistique «Prenez racines» Mermoz ©Prenez racines

**cœur d'îlot**



Jardin partagé en cœur d'îlot Paris ©Urbalyon

**mur**

**toiture**



culture sur la toiture des Galeries Lafayette -Paris ©sous les fraises

**trottoir**



Création de nouveau mobilier urbain ©Urbalyon

**pied d'arbre**



Végétalisation des pied d'arbres -Paris ©Guerrilla Gardening France

**serres**



Projet création de fermes sur des friches - Macadam Farm - Haut de France ©Rev3

**ferme indoor**



Ferme hydroponique verticale - Singapour ©Sky Green

**PLU-H de la Métropole de Lyon : repérage théorique des lieux potentiels de développement de l'agriculture urbaine**

**OUTILS DU PLU-H , à l'intérieur du territoire urbain mixte**

> Préservent le sol dans les zones U

-  Espace non Aedificandi (espace à maintenir en pleine terre)
-  Marge de recul (espace à maintenir en pleine terre)

> Affirment des vocations agricoles/ jardins/naturelles

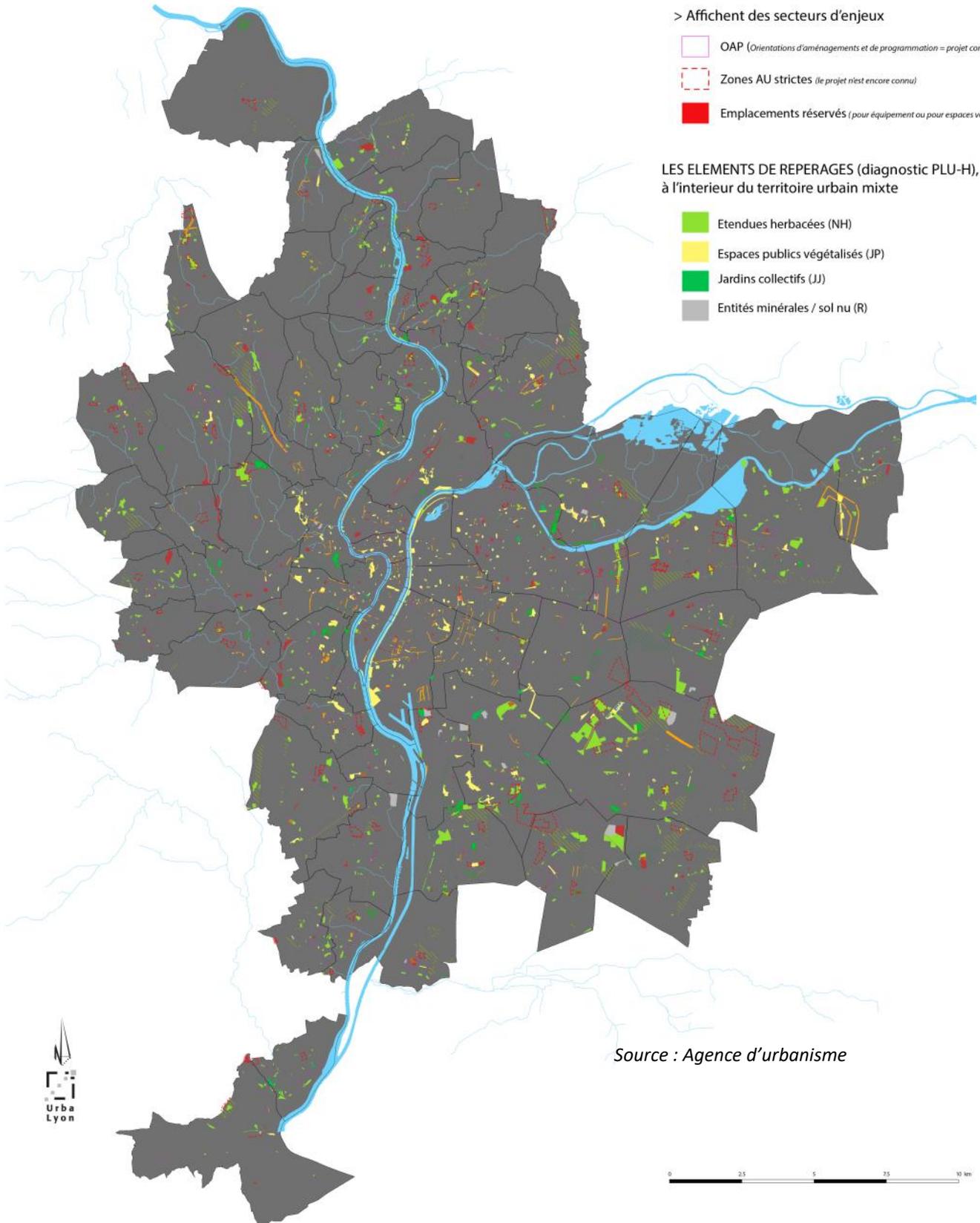
-  Zones A1 et A2
-  Zones N1 et N2
-  N2Sj (STECAL pour les jardins)
-  TUCCE (terrain urbain cultivé et terrain non bâti pour le maintien des continuités écologiques)

> Affichent des secteurs d'enjeux

-  OAP (Orientations d'aménagements et de programmation = projet connu)
-  Zones AU strictes (le projet n'est encore connu)
-  Emplacements réservés (pour équipement ou pour espaces verts)

**LES ELEMENTS DE REPERAGES (diagnostic PLU-H), à l'intérieur du territoire urbain mixte**

-  Etendues herbacées (NH)
-  Espaces publics végétalisés (JP)
-  Jardins collectifs (JJ)
-  Entités minérales / sol nu (R)



Source : Agence d'urbanisme



# Le territoire métropolitain à la loupe : des espaces pour l'agriculture urbaine dans la planification, les projets urbains, les interstices

Le territoire de la Métropole de Lyon a vu poindre depuis quelques années de nombreuses initiatives d'agriculture urbaine. Mais au-delà des sites déjà investis et des projets engagés, le territoire regorge de lieux qui pourraient accueillir, de manière temporaire ou pérenne, un usage agricole. Confidentiels ou impensés, de nombreux espaces apparaissent en creux des outils de planification ou des usages urbains traditionnels. La démarche cartographique ci-après les met en lumière et démontre la possibilité de mise en culture de plusieurs dizaines d'hectares dans les tissus les plus urbains de l'agglomération lyonnaise.

Relu sous l'angle de l'agriculture urbaine, le PLU-H de la Métropole de Lyon - projet arrêté le 11/09/2017 - propose plusieurs outils qui permettent de repérer de manière théorique (en faisant abstraction des enjeux des propriétaires du foncier, ou des projets en cours) des sites potentiels pour un développement de l'agriculture urbaine en pleine terre.

Une analyse des outils et des zonages à l'intérieur du territoire urbain (au sens du Scot) ainsi a été réalisée.

Cette démarche cartographique a consisté à identifier des secteurs non bâtis et non cultivés qui pourraient devenir des potentiels pour l'agriculture urbaine, en fonction des occupations du sol existantes :

- les étendues herbacées (peu d'usages connus) ;
- les espaces publics végétalisés ;
- les jardins collectifs ;
- les entités minérales (sol nu sans végétation ni constructions).

L'approche reste théorique ; les lieux sont à expertiser de plus près par la suite, en fonction des projets d'agriculture urbaine à installer et du contexte.

Voici donc les trois familles d'outils qui ont été analysées. Les espaces concernés sont tous reportés sur la carte ci-contre.

## Les outils qui préservent le sol dans les zones urbaines :

- Espace *non Aedificandi* : espace à maintenir en pleine terre, non constructible ;
- Marge de recul (oblige l'implantation des bâtiments en retrait de la voie, celui-ci doit être en pleine terre) ;
- DEPT - Délimitation d'espace de pleine terre - localise précisément la pleine terre à réaliser lors d'un projet.

Ces outils permettent de repérer des secteurs « émiettés », de petite taille au cœur des tissus urbains, où la pleine terre doit être maintenue ou créée. Ils peuvent devenir support d'agriculture urbaine diffuse au cœur des tissus urbains très constitués.

## Les outils qui affirment des vocations agricoles/jardins/naturelles :

- Zones agricoles (A1 et A2) ;
- Zones naturelles (N1 et N2) ;
- Zones spécifiques aux jardins (N2Sj) ;
- TUCCE : nouvel outil qui interdit toute construction pour maintenir des terrains cultivés ou les terrains nécessaires aux continuités écologiques.

Ces zonages localisent des potentiels pour l'agriculture urbaine dont la vocation est connue mais pour lesquels l'usage est parfois à réaffirmer ou à réinventer du fait de leur localisation au plus près des tissus urbains.

## Les outils qui affichent des secteurs d'enjeux urbains

- Zones AU strictes, potentiel de développement à long terme où le projet n'est encore connu ;
- Emplacements réservés, pour équipement ou pour espaces verts, affirmant la volonté de collectivité d'acquiescer des terrains ;
- OAP (Orientations d'aménagements et de programmation) qui affichent le projet de développement ou de renouvellement de secteur.

Ces zones de projets, avec des temporalités distinctes, peuvent intégrer dans leur développement (de manière temporaire ou non) un secteur d'agriculture urbaine. Ce sont des secteurs sur lesquels une veille spécifique peut être mise en place.

## Chiffres-repères

### A l'échelle de la Métropole de Lyon, dans le territoire urbain mixte (définition du Scot) :

- 1192 ha de zones A
- 1267 ha de zones N
- 863 ha de Zones AU strictes
- 1138 ha d'étendues herbacées
- 1237 ha d'étendues minérales
- 111 ha de jardins collectifs

## Quelques exemples de sites potentiels d'accueil d'agriculture urbaine

Sites repérés par l'analyse des outils du PLU-H arrêté, sans prise en compte du foncier et des projets en cours

### Rillieux-la-Pape - La suzaie



**Situation urbaine :** centre ville. Au cœur de la commune, entre village et ville nouvelle, à l'arrière d'un EPHAD construit récemment.

**Nature du sol :** Accès chantier  
Friche végétale

**Taille :** 6 328 m<sup>2</sup>

**Outils PLU-H :** A USP (AU pour équipements) + Espace *non aedificandi*

**Accès :** Depuis une impasse

**Contraintes :** en pente.  
Cohabitation avec l'EPHAD (lien à faire)

### Saint-Priest - Feuilly



**Situation urbaine :** secteur de lisière, entre la ZAC Feuilly et Porte des Alpes, en bordure de liaison verte

**Nature du sol :** bois, herbe et une maison.

Traversée de cheminements piétons

**Taille :** 15 737 m<sup>2</sup>

**Outils PLU-H :** zonage N2

**Accès :** parcelle bordée de voies + cheminements piétons

### Vaulx en Velin - Est village



**Situation urbaine :** enclave agricole en limite de la tâche urbaine.

**Nature du sol :** champ cultivé

**Taille :** 6 665 m<sup>2</sup>

**Outils PLU-H :** Zone AU2 (urbanisation différée)

**Accès :** voies existantes

### Lyon - Entrée Parc Blandan



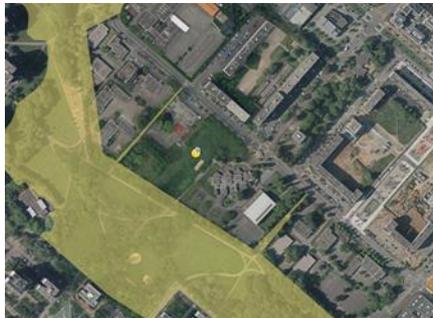
**Situation urbaine :** très urbain, en plein carrefour, présence d'un restaurant. Proche de l'entrée du parc

**Nature du sol :** Parking + friche + élément bâti

**Taille :** 1 828 m<sup>2</sup> dont 700 m<sup>2</sup> de friches

**Outils PLU-H :** Urm1, emplacement réservé pour espace public, marge de recul et élément bâti patrimonial.

### Vénissieux - Les Minguettes



**Situation urbaine :** au cœur d'un quartier de « grand ensemble ». En frange du parc entre des équipements et face aux logements

**Nature du sol :** herbe et quelques arbres

**Taille :** 11 200 m<sup>2</sup>

**Outils PLU-H :** en partie N2 +URC1a

**Accès :** piétons depuis le parc  
Véhicules depuis l'avenue Leclerc

### Solaize - Ilot des vergers



**Situation urbaine :** au cœur du tissu ancien, historiquement cultivé en vergers

**Nature du sol :** friche, quelques arbres fruitiers

**Taille :** 40 000 m<sup>2</sup>

**Outils PLU-H :** N2, emplacement réservé et OAP

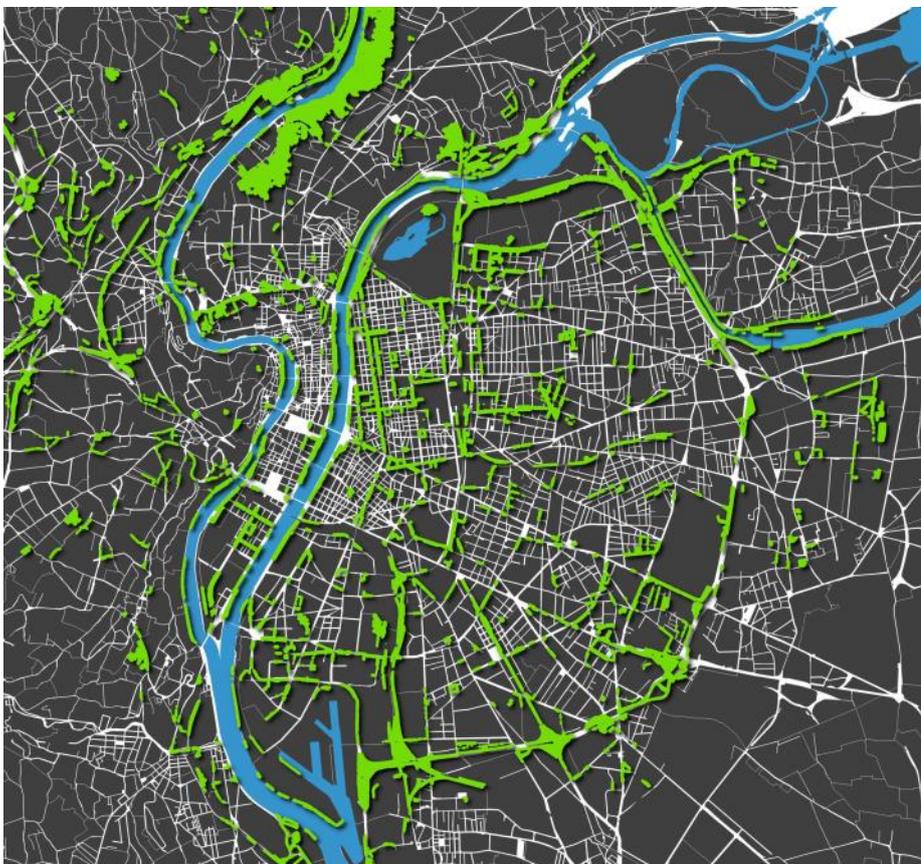
**Accès :** traversée par des cheminements piétons

## Investir les délaissés urbains : Ou l'agriculture au service de plus de nature en ville

Sans exclure sa dimension productive, l'agriculture urbaine apparaît aussi comme un levier important de valoriser des tiers lieux et de végétalisation de la ville. En complément de l'inventaire réalisé à partir du PLU-H, une analyse multicritère exploratoire a permis de cartographier les espaces publics de Lyon et de Villeurbanne dont l'usage du sol pourrait évoluer, temporairement ou définitivement.

Considérant que le pied d'arbres et les espaces interstitiels pouvaient accueillir certaines formes d'agriculture urbaine (voir pages 6 et 7), ont donc été retenus et localisés dans la carte ci-dessous les espaces végétalisés de plus de 500 m<sup>2</sup> hors îlots bâtis et « parcs et jardins ». Au total, cette sélection d'espaces représente plus de 350 hectares. Une surface qui reste bien entendu théorique.

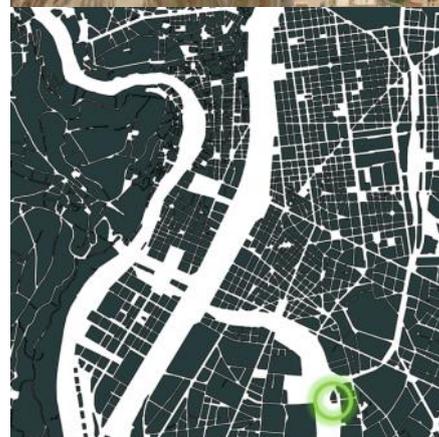
**Plus de 350 hectares d'espaces végétalisés et des délaissés potentiellement à mobiliser dans les communes de Lyon et de Villeurbanne**



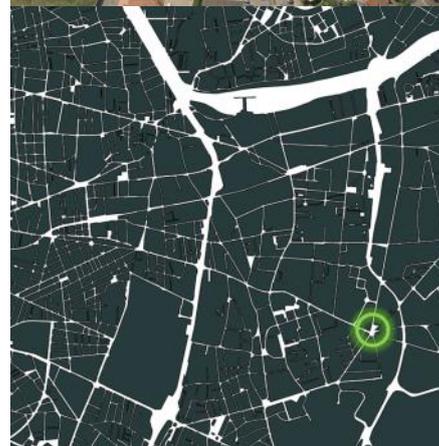
Source : Agence d'urbanisme

Ce repérage pourrait utilement être complété par l'identification d'espaces plus minéraux, eux aussi à réinvestir. Ci-dessous quelques exemples de tiers lieux « minéraux » au cœur de l'agglomération lyonnaise.

### Rue Croix-Barret, Lyon 7



### Carrefour des sept chemins, Décines-Charpieu





## Pour une lecture simplifiée des projets d'agriculture urbaine

## Vers une typologie des formes d'agriculture urbaine

« A quel enjeu répond mon projet ? »

En 2015, dans le cadre de la Chaire *Eco-conception* en partenariat avec l'INRA et AgroParisTech, Anne-Cécile Daniel<sup>1</sup> distingue cinq formes d'agriculture urbaine : le jardin du particulier ou de l'entreprise, le jardin collectif, la micro-ferme urbaine, la ferme spécialisée et la ferme *indoor*. Chacune de ces formes est classée selon un gradient de professionnalisation des initiatives.

Trois enjeux majeurs peuvent être retenus, structurant une typologie des formes d'agriculture urbaine.

<sup>1</sup> Anne-Cécile Daniel, chargée de mission à AgroParisTech

La présente publication propose une lecture différente des projets existants sur le territoire de la Métropole de Lyon. Sans prétendre à l'exhaustivité, les projets sont regroupés au regard de l'enjeu prioritaire auquel ils répondent :

- « **nourrir** » : enjeux alimentaires des villes, la ferme « agricole » ;
- « **accompagner** » : aider les acteurs de la ville à relever des défis sociaux et environnementaux, la ferme « servicielle » ;
- « **reconquérir** » : vivre la ville autrement, devenir acteur de la construction de sa ville, la ferme « citoyenne ».

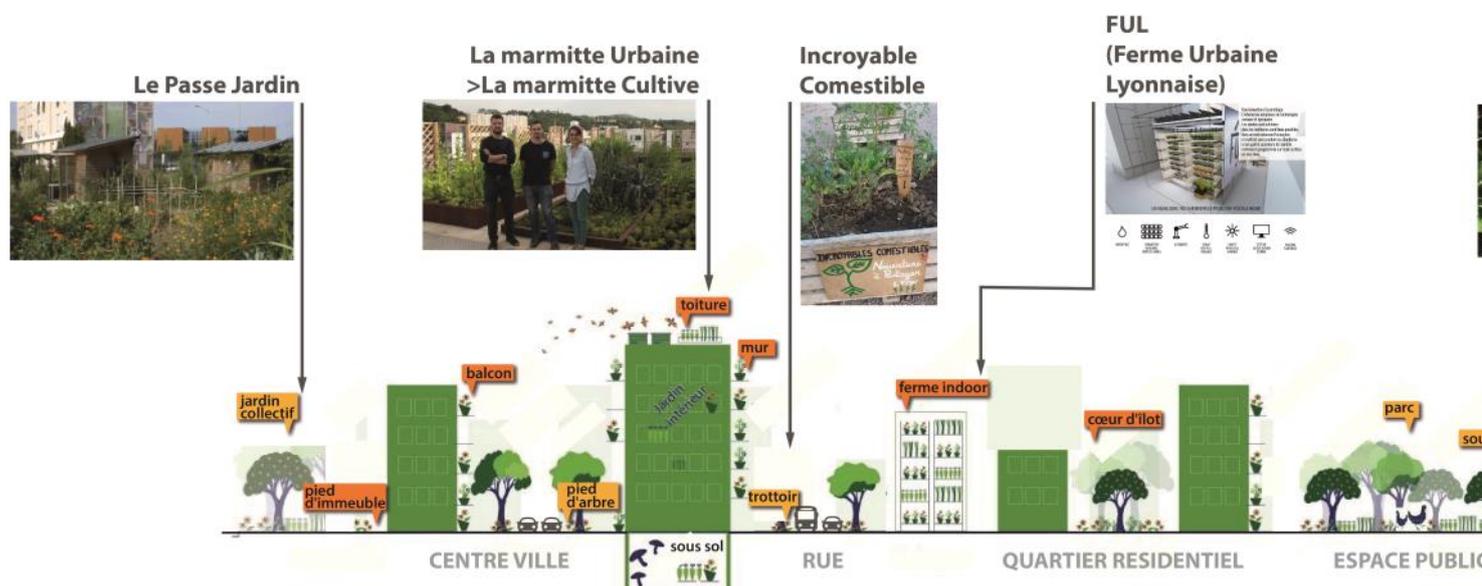
Les deux premiers enjeux font émerger une agriculture urbaine qui tend à se professionnaliser, pour laquelle des questions sur la pérennisation des modèles économiques sont au cœur des réflexions actuelles.

Aujourd'hui, il existe une diversité de profil de professionnels de l'agriculture urbaine qui en porte notamment des visions nuancées. L'Association française de l'agriculture urbaine professionnelle (Afaup) fédère tous ces professionnels et vise à les mettre en lien avec les acteurs de la ville, du monde agricole et le grand public.

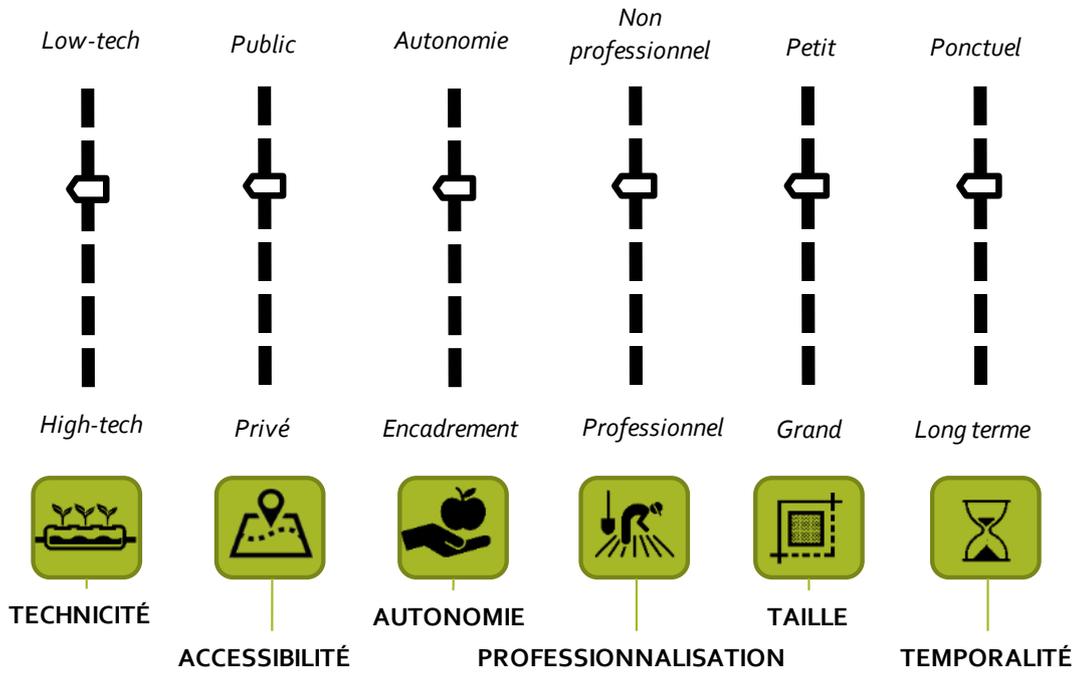
Ce choix de lecture illustre la complémentarité des formes d'agriculture urbaine au service d'une métropole durable et résiliente. Elle témoigne aussi de l'intérêt de toutes les favoriser.

Chaque projet d'agriculture urbaine peut être caractérisé au regard de l'ensemble des éléments schématisés à droite. Dans notre recherche de typologie des formes d'agriculture urbaine, pour simplifier le choix de lecture des projets, un seul élément est utilisé dans chaque type de ferme pour en différencier les projets :

- le **degré de technicité des outils de production** dans la ferme « agricole »
- le **degré d'autonomie du public accompagné** dans la ferme « servicielle »
- le **degré d'accessibilité de l'espace** dans la ferme « citoyenne ».



Six variables pour caractériser les projets d'agriculture urbaine



Source : Agence d'urbanisme

Source : Agence d'urbanisme, d'après Guillaume Morel, Astred'hor

## TYPE A

### La ferme agricole - enjeux n°1 : « Nourrir »

La ferme agricole a, en premier lieu, une vocation alimentaire et productive. L'accent est mis sur la qualité environnementale des produits cultivés. En cultivant au plus près des consommateurs, les produits gagnent en fraîcheur et les coûts énergétiques de transport et de stockage sont réduits. Ce type d'agriculture urbaine produit majoritairement des légumes, pour deux raisons :

- consommation de produits bruts : les débouchés de la vente de légumes ne nécessitent pas d'outil de transformation pour exister ;
- viabilité économique des fermes : pour dégager des meilleurs revenus sur des petites surfaces, des méthodes d'intensification en maraichage sont expérimentées (optimisation des rotations culturales, cultures verticales).

Aujourd'hui, la viabilité économique de cette ferme dans l'urbain dense ne peut être garantie par la seule vente de la production sur un seul site de quelques centaines de mètres carrés. S'observent alors dans ce cas-là trois tendances principales :

- la diversification des activités ou des produits, notamment à meilleure plus-value (exemples de La Marmite Urbaine ou du Jardin perché) ;
- l'acquisition de plusieurs sites de production, ce qui pose par ailleurs des contraintes en termes de logistique ;
- le développement et la vente d'un outil de production pour des futurs agriculteurs urbains (Refarmers, FermFul).

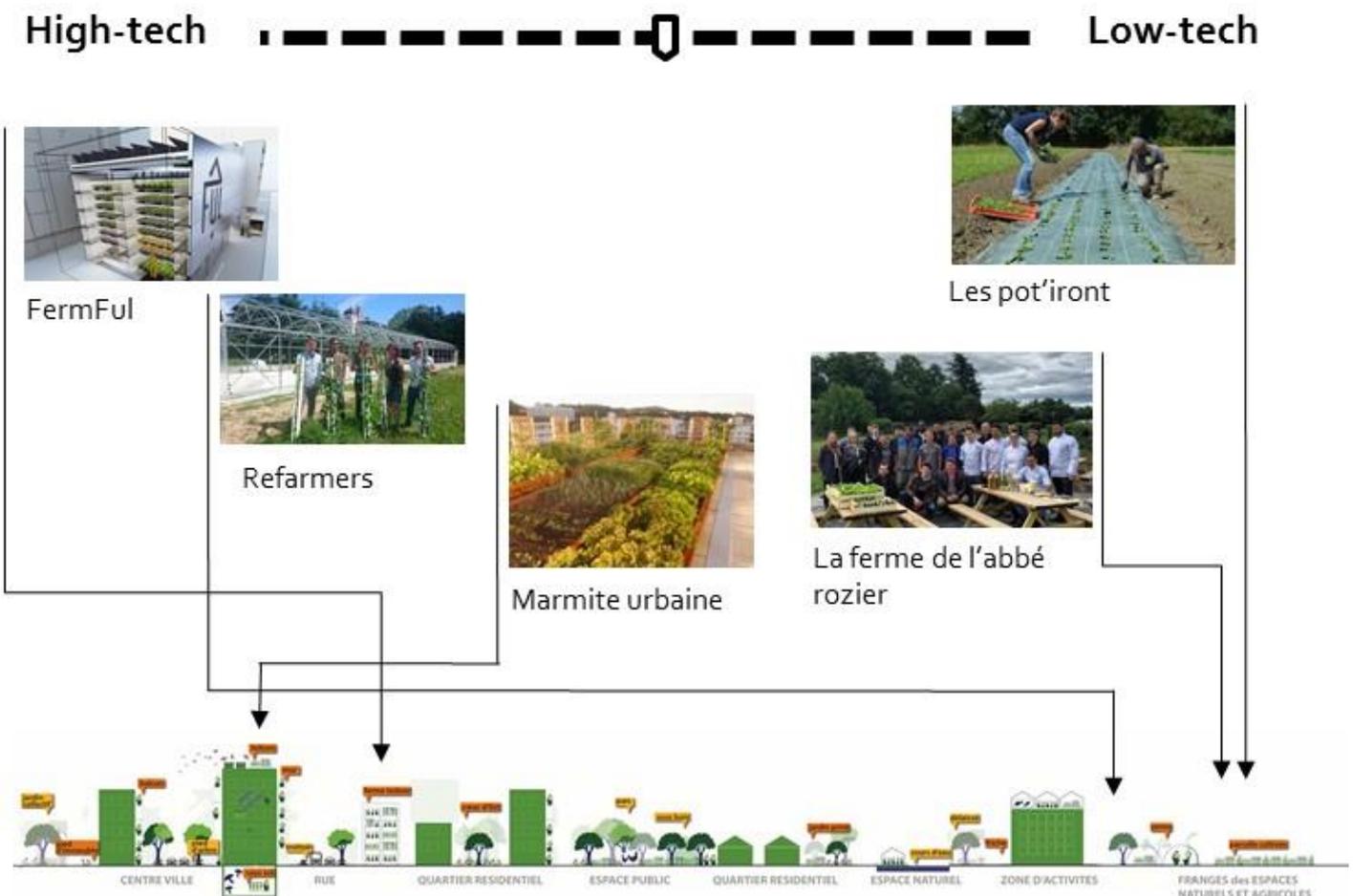
Ce type se caractérise également par la mise en marché de la production, ce qui conditionne par ailleurs son

statut juridique. La vente des produits se fait en circuit « ultra » court et la proximité de la production permet de mettre en place une nouvelle logistique des produits frais alimentaires, une livraison quotidienne en tri-porteur par exemple. A Lyon, ces circuits sont déjà expérimentés : La marmite urbaine approvisionne une épicerie dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, Refarmers et la ferme de l'abbé Rozier des restaurateurs lyonnais.

L'élément choisi pour différencier les projets est la technicité de l'outil de production\*, qu'on peut placer sur un gradient *low tech* (pleine terre) – *high tech* (hors sol, hydroponie, conteneur...).

\* Les différents outils techniques de production différenciant : pleine terre, hors sol, aéronomie, hydroponie, aquaponie, conteneur, serres, vertical, mobile, bac.

### Gradient des outils techniques de production





## Retours d'expériences

### Les Pot'iront (*Low tech*)

Le modèle de gestion de la ferme urbaine des Pot'iront est à mi-chemin entre une exploitation agricole sous contrat d'AMAP et un jardin partagé. Localisé dans le Grand Parc Miribel Jonage, ce potager associatif loi 1901 produit des légumes toute l'année en agriculture biologique sur une parcelle de 3,5 hectares. L'association salarie un maraîcher professionnel à plein temps ainsi que des saisonniers estivaux. Au total 13 tonnes de légumes sont produits dans l'année et vendues aux adhérents.

### Le Jardin perché (*High Tech*)

Le toit de l'hypermarché Auchan à Caluire-et-Cuire accueille ce nouveau site d'agriculture urbaine : 3 500 m<sup>2</sup> de culture hydroponique, à termes 120 variétés de fruits et légumes, des activités culturelles (cinéma en plein air), de restauration, de vente de produits d'épicerie fine ou encore de pratiques d'activités sportives, ouvert de juin à octobre.

Le Jardin perché est une jeune start-up de l'entreprise parisienne *Sous les fraises*, pionnière sur le marché des projets de production agricole en toiture en France depuis 2014 grâce à un système de membrane breveté garantissant la qualité et la viabilité de la production.

### *Quels rôles peuvent jouer la profession agricole et les collectivités dans le développement de cette ferme ?*

#### Profession agricole

**Formations** → En faire une filière technique à part entière : caractéristiques propres au milieu urbain pour les productions à développer, ou pour les filières de valorisation

#### Collectivités

**Appel à projet** → Mise à disposition de sites (friches, toitures)

### **Ce type d'agriculture urbaine fait écho à trois compétences de la Métropole de Lyon :**

- Développement économique
- Cadre de vie
- Gestion au quotidien

## TYPE B

### La ferme servicielle - enjeux n°1 : « Accompagner »

La ferme servicielle est une ferme qui accompagne les différents publics urbains, à travers un outil de production alimentaire, dans leurs démarches liées au vivant dans la ville : aménagement paysager, projet éducatif, bien-être au travail, éducation à l'alimentation ou encore besoin de « faire soi-même ».

L'accompagnement s'opère principalement de trois manières qui peuvent s'imbriquer dans un même projet :

- un suivi technique de l'outil de production pris en charge par des professionnels ;
- des animations ponctuelles pour un public ciblé ;
- une mise à disposition de l'outil de production avec de simples conseils techniques.

La conception paysagère des sites urbains alliée au besoin de plus de nature en ville et de retrouver un lien

à l'alimentation a fait émerger le concept de « paysagisme comestible ». La ferme servicielle est donc à la croisée des services environnementaux (intégration dans l'environnement urbain, gestion de l'eau, des matières, biodiversité cultivée) et des services sociaux (bien-être, pédagogie, éducation).

On observe une plus grande diversité des productions avec notamment la présence d'élevage comme la *Ruche urbaine* ou le *Rucher pédagogique des Gones*, des productions de légumes avec *La Légumerie* ou *Place au Terreau*, ou encore d'herbes aromatiques seulement avec *Véritable*.

Les publics accompagnés sont également variés :

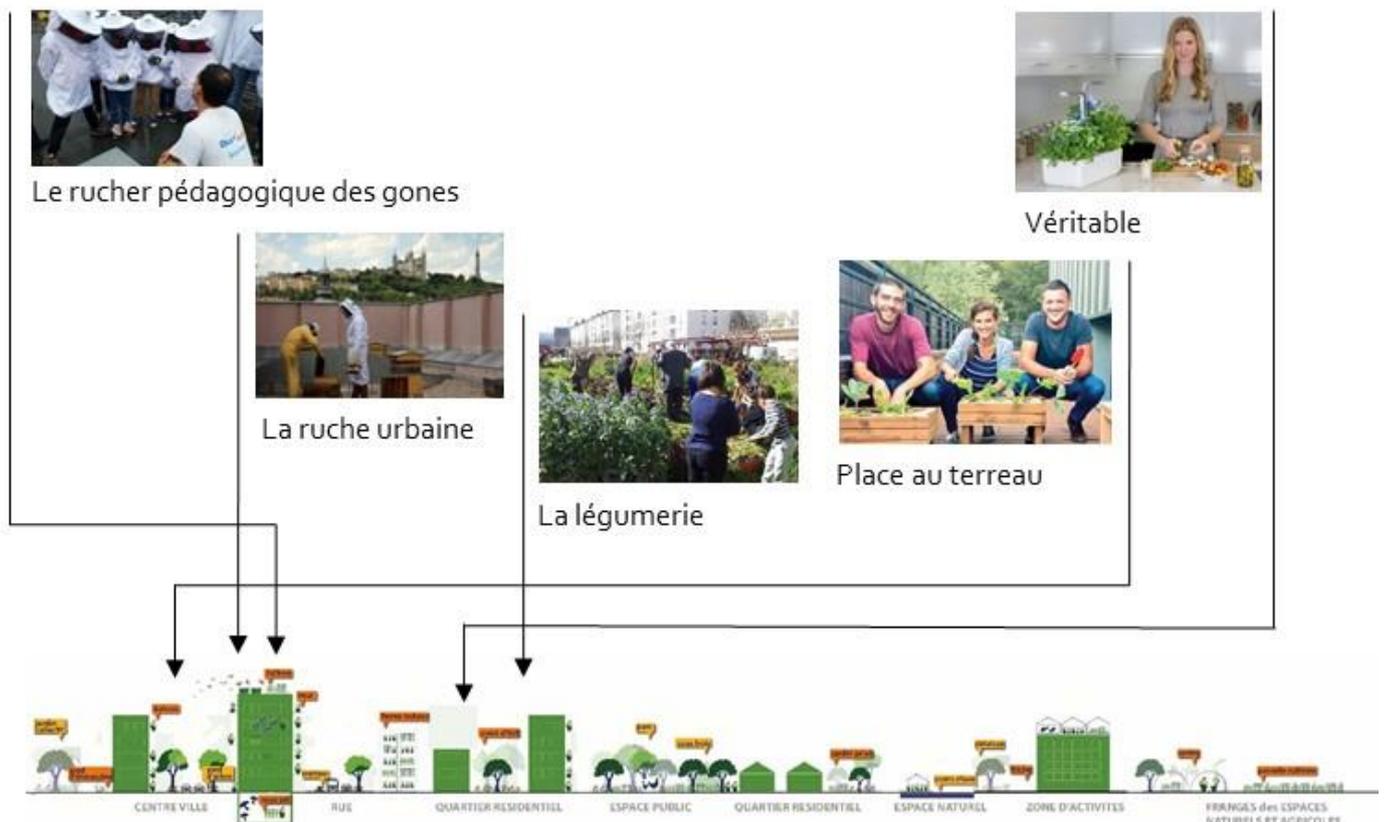
- les scolaires : dans des écoles, en général les animations s'inscrivent dans un projet pédagogique (*Rucher pédagogique des Gones*, *jardins pédagogiques*) ;

- les salariés : dans les entreprises ou les institutions, en général à la demande d'un comité d'entreprise (*Place au terreau*, *La ruche urbaine*) ;
- les habitants de quartier : dans des jardins collectifs, ou des lieux publics comme les MJC (*La légumerie*) ;
- les particuliers : dans leur jardin, sur leur balcon ou même dans leur cuisine (**Véritable**).
- mais aussi dans les EHPAD, les maisons de retraites, les hôpitaux, etc.

L'élément choisi pour différencier les projets est un gradient d'accompagnement : entre un encadrement important et une autonomie complète. Par exemple pour des ruchers urbains, l'accès au site ne peut se faire sans le professionnel, qui par ailleurs opère un véritable suivi de l'aménagement.

#### Gradient d'accompagnement des projets

### Encadrement ————— 0 ————— Autonomie





Crédit photo : Reporterre, <https://reporterre.net/A-Lyon-la-Légumerie-fait-pousser-le-lien-social>

### Retour d'expérience



La Légumerie est une association de loi 1901 qui vise à promouvoir la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Lyon et à Villeurbanne.

Son objectif initial est de se servir des outils de production urbains (jardins partagés) pour reconnecter les habitants avec leur alimentation à travers des actions de sensibilisation, en interpellant différents publics : parents, personnes âgées, publics précaires.

Cette sensibilisation prend souvent la forme d'ateliers de cuisine, pour faire le lien entre « le champs » et « l'assiette », ou d'ateliers de jardinage en partenariat avec les structures qui les accueillent ou les mandatent : ateliers de cuisine parents-enfants accessibles gratuitement grâce à un financement de l'ARS et du Grand Lyon (PEDD) ; ateliers de cuisine auprès d'usagers du SAMSAH (structure médico-sociale) ; événement autour de l'alimentation (centre social des Etats Unis Lyon 8<sup>ème</sup>), etc.

Plus récemment, la Légumerie a repris la coordination du jardin partagé « La réserve » dans le quartier de Gerland (Lyon 7<sup>ème</sup>) pour accompagner les habitants du quartier dans la gestion de cet espace.

Pour des potagers d'entreprise, la gestion se fait entre les salariés et les interventions du professionnel qui vient faire des animations ponctuelles.

On pourrait également retrouver dans cette catégorie les bergeries urbaines. En effet, au-delà des contraintes techniques que cela pose (surface minimale, gestion sanitaire, gestion des nuisances, bien-être animal), la présence d'animaux d'élevage en ville rend de multiples services : gestion extensive des espaces verts, bien-être des citadins ou encore éducation au vivant.

### Quels rôles peuvent jouer la profession agricole et les collectivités dans le développement de cette ferme ?

#### Profession agricole

Formations → Croisement des compétences du végétal en ville

#### Collectivités

Politiques publiques sur l'éducation, conditions de travail, soins dans les hôpitaux.

Activités des services espaces verts  
→ Créer des liens avec les projets d'urbanisme temporaire.  
Appel à maîtrise d'ouvrage.

### Ce type d'agriculture urbaine fait écho à cinq compétences de la Métropole de Lyon :

- Développement économique
- Education, culture et loisirs
- Solidarités
- Cadre de vie
- Gestion au quotidien

## TYPE C

### La ferme citoyenne - enjeux n°1 : « Reconquérir »

La ferme citoyenne résulte d'un besoin de réappropriation par le citoyen de son alimentation, de l'espace public, des liens humains et du lien à la terre.

L'élément choisi pour différencier les projets est un gradient d'accessibilité de l'espace, entre l'espace privé qui commence avec les balcons, terrasses et jardins privatifs, et l'espace public qui finit avec les voiries, les places publiques et les trottoirs. Entre les deux, ce type d'agriculture urbaine prend la forme de jardins collectifs. On distingue :

- **les jardins partagés** : une parcelle entière est gérée par un collectif d'habitants, qui vient surtout chercher des échanges humains et une activité de plein air.
- **les jardins familiaux** : héritiers des jardins ouvriers. Chaque famille possède sa petite parcelle et y fait

pousser ses propres légumes. Pour certaines populations économiquement fragiles, ce jardin constitue une ressource indispensable pour avoir accès à des produits frais, mais aussi exprimer une identité culturelle à travers les produits cultivés et cuisinés.

Les jardins d'insertion sont plutôt regroupés au sein de la catégorie « ferme agricole », bien que l'impact social de l'activité soit très important. Les jardins pédagogiques se retrouvent pour leur part davantage dans la catégorie servicielle.

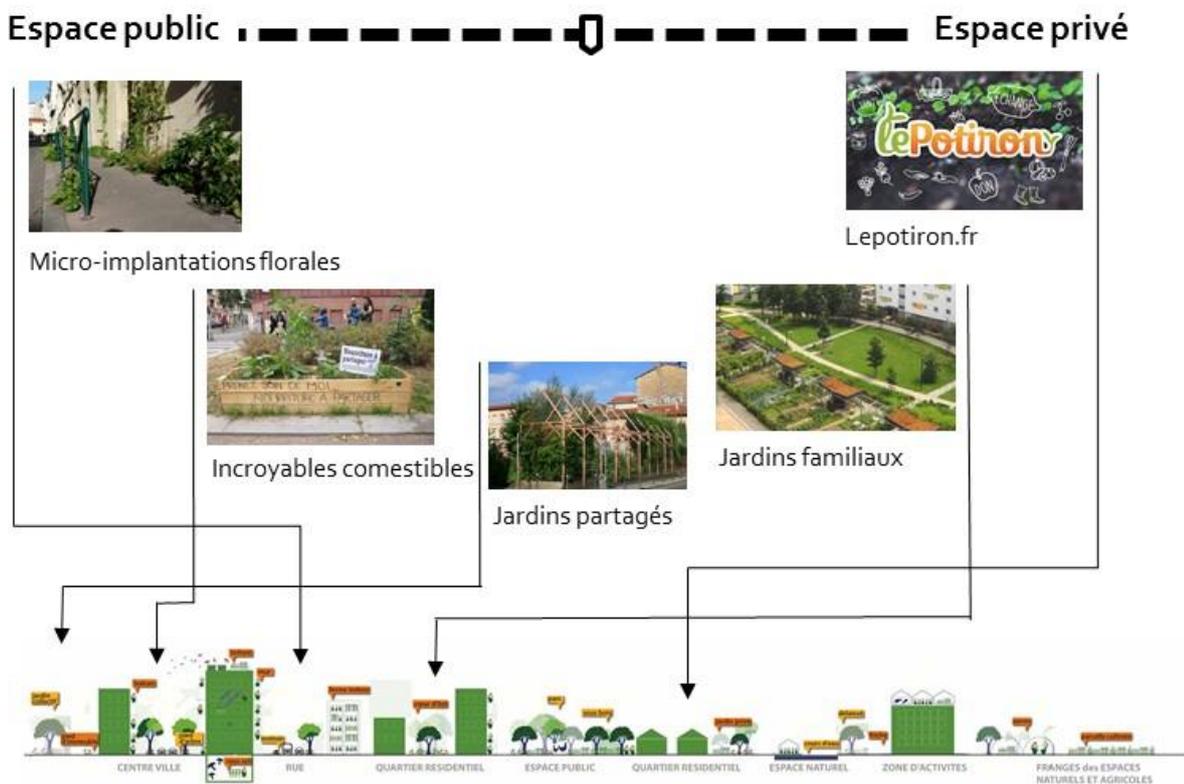
A Lyon, dans l'espace public, les micro implantations florales sont encadrées par le service des espaces verts de la ville. Pour l'instant, aucune espèce comestible n'est plantée.

Les *Incroypables comestibles* ne demandent pas systématiquement d'autorisation pour installer des bacs cultivés dans l'urbain dense.

En France, d'autres mouvements de ce type existent, regroupés sous le nom de « guérilla jardinière », pour revendiquer un droit à la terre à travers notamment la reconquête des délaissés.

Avec l'évolution des outils numériques, on observe également une émergence de plateformes virtuelles comme *lepotiron.fr* qui ont vocation à mettre en relation les particuliers qui ont des surplus de production dans leur jardin privé et les particuliers qui cherchent à consommer des produits frais venant des jardins du territoire.

#### Gradient d'accessibilité de l'espace





## Retour d'expérience

### Les Jardins suspendus de Perrache

Les jardins sont localisés côté Rhône sur la terrasse du toit de l'échangeur de Perrache, dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

La conception d'un jardin ouvert au public s'est faite en amont de la réalisation de l'échangeur en 1976. A cette époque, les deux terrasses de 2 000 m<sup>2</sup> séparées par un centre d'art contemporain accueillent un parc urbain. La portance du bâtiment permet d'amener de gros volumes de terre et de planter des arbres. Le jardin tombe en désuétude et des contres usages s'installent avec la fermeture du centre d'art au début des années 2000.

En 2011, un collectif d'habitants se fédère pour reprendre la gestion du lieu et s'approprier cet espace devenu public en créant un jardin partagé.

Aujourd'hui, le lieu compte une cinquantaine de membres qui viennent jardiner sur des plages horaires fixées par la société de gestion de l'échangeur.

Cet espace présente des contraintes propres à la culture sur toit (étanchéité des toitures ; accès à l'eau ; stockage du matériel de culture) et propres au caractère « libre » de l'accès pendant les horaires d'ouverture.

### Quels rôles peuvent jouer la profession agricole et les collectivités dans le développement de cette ferme ?

#### Profession agricole

Lien à faire avec la promotion d'espèces locales pouvant être adaptées à la culture en ville (CRBA, Les Croqueurs de Pommes).

#### Collectivités

« Permis de végétaliser » (Paris). « Visa vert » (Marseille). « Charte de végétalisation des rues » (Bordeaux) → Impulsion de la reconquête par un encadrement juridique et technique.

Label « Villes et villages comestibles de France » porté par les Incroyables comestibles (Albi, Rennes). Lien à faire avec le développement des pratiques de compostage soutenu par le Grand Lyon.

Accompagner la reconquête → Proposer des lieux ressources pour les habitants pour apprendre les fondamentaux du jardinage urbain ; Open-source.

### Ce type d'agriculture urbaine fait écho à quatre compétences de la Métropole de Lyon :

- Education, culture et loisirs
- Solidarités
- Cadre de vie
- Gestion au quotidien



ÇA VIRE!



BZZZZZ

MAIELLE EST  
BELLE  
!  
ELLE PIQUE?



MAI DE SAIS  
PAS DU TOIT  
SI DE SAIS DE  
LA HÈRE ESPÈCE  
AIE VOUS

C'EST PASSE DU SAIS  
EST TOIT... HÈRE  
EST HÈRE!

## Conclusion

Cette publication dresse un premier panorama des projets d'agriculture urbaine en émergence sur la Métropole de Lyon. Elle met aussi en lumière le potentiel d'espaces mobilisables pour les développer davantage, de manière pérenne ou en lien avec le temps de la planification et des projets urbains.

A la question « l'agriculture urbaine peut-elle nourrir une ville ? », la réponse est équivoque : s'il est certain qu'une ville comme Lyon ne sera jamais autonome pour produire l'alimentation nécessaire à ses habitants, la professionnalisation d'une ou de filières agricoles urbaines donneraient un souffle nouveau pour aborder cette question, en particulier à l'échelle d'un territoire comme la métropole de Lyon. Entre autres, les capacités productives de ces formes d'agriculture sont importantes (en maraîchage bio-intensif en pleine terre, on peut produire jusqu'à 6,3kg/m<sup>2</sup> là où le potager individuel produit 1,2kg/m<sup>2</sup>, et davantage avec des techniques hors-sol), à condition que soient investies les ressources technologiques, humaines et financières nécessaires à leur développement.

En revanche, la multifonctionnalité associée à la grande majorité des projets (bien qu'elle soit discutée dans le cas d'outils de production hautement technologiques) ne doit plus mettre en doute l'intérêt de les encourager. La complémentarité des initiatives fait de ces formes d'agriculture et de nature une réponse durable aux défis de résilience auxquelles sont confrontés les villes et ses acteurs : des défis sociaux et environnementaux sans précédent que l'agriculture urbaine tente de relever en expérimentant de nouveaux modèles, hybrides, en croisant bénéfices sociaux, écologiques et économiques, tout en renouant le destin des villes avec l'alimentation des personnes qui y habitent et les construisent.

Pour les développer, la diversité des initiatives fait d'une part, appel à de nombreuses compétences des collectivités (développement économique, solidarités, cadre de vie, éducation, culture et loisirs, etc.) et d'autre part appel à la diversité des acteurs privés qui compose le monde urbain. Ils peuvent être incités, ou devenir pionniers pour faire émerger les projets (par exemple Groupama dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement, Auchan à Caluire-et-Cuire). Un enjeu de coordination entre plusieurs politiques de développement, s'inscrivant dans des orientations fédératrices, s'avère nécessaire pour faire avancer les choses efficacement.

Se pose également le rôle nouveau que peut adopter la profession agricole dans ces formes particulières de nature urbaine « comestible », notamment en termes de techniques de production et de formation à ces techniques. En Île-de-France, la Chambre d'agriculture investit déjà ce champ, de manière complémentaire avec le programme politique que porte la capitale pour répondre aux besoins des « parisculteurs », en proposant des formations de maraîchage adapté au contexte urbain. A Lyon, le Centre de formation et de promotion horticole propose également une formation courte en agriculture urbaine, où se côtoient des profils professionnels variés (journalistes, paysagistes, informaticiens).

Mais qui former ? Et pour quels besoins ? L'article L.311-1 du Code rural définit l'agriculture comme « la maîtrise d'un cycle végétal ou animal » : alors tout citoyen qui cultive à des fins alimentaires sur son balcon devient-il un potentiel agriculteur urbain à former ? Derrière cette question, c'est celle des ressources que l'on donne à l'agriculture urbaine non professionnelle, qui

ne doit pas être oubliée pour répondre au troisième enjeu soulevé dans l'étude : « reconquérir ».

La question des compétences pour l'agriculture urbaine professionnelle, celle qui répond aux enjeux « nourrir » et « accompagner » est pour sa part quasi résolue : on ne favorisera pas la création d'activités et de filières nouvelles sans formation et expérimentation. Les porteurs de projet en agriculture urbaine sont de plus en plus nombreux, dans lesquels bien souvent se rejoignent des compétences complémentaires (agronomes, entrepreneurs, médiateurs sociaux, architectes, paysagistes, etc.) : agriculteur urbain est un métier hybride, au même titre que le modèle économique qu'il met en place.

### Synthèse

- Dans le territoire de la Métropole de Lyon, des démarches d'agriculture urbaine nombreuses et variées qui font écho à plusieurs compétences des collectivités (enjeu de coordination).
- Des initiatives complémentaires les unes des autres malgré des réserves sur la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine « technologique ».
- Un potentiel considérable d'espaces mobilisables, de manière pérenne ou en lien avec le temps de la planification ou des projets urbains.
- Une position politique à clarifier : quelles attentes envers l'agriculture urbaine, quelle offre pour répondre à la demande ?



Agence d'Urbanisme  
aire métropolitaine **Lyon**naise



Tour Part-Dieu, 23<sup>e</sup> étage  
129 rue Servient - 69326 Lyon Cedex 03  
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10  
[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)

Métropole de Lyon, Etat, Département du Rhône, Sepal, Sytral, Epora, Pôle Métropolitain, Communautés d'agglomération Annonay Rhône Agglo, du Bassin de Bourg-en-Bresse, Porte de l'Isère, Vienne Condrieu agglomération, Communautés de communes de l'Est lyonnais, de la Dombes, de la Vallée du Garon, des Monts du Lyonnais, des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, du Pays de l'Ozon, du Pays Mornantais, Communes de Bourgoin-Jallieu, de Lyon, de Romans-sur-Isère, de Tarare, de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux, de Villeurbanne, Syndicats mixtes des Scot de l'Ouest lyonnais, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, des Rives du Rhône, du Beaujolais, du Nord-Isère, du Val de Saône-Dombes, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence régionale de santé, Caisse des dépôts et consignations, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Opac du Rhône, Syndicat mixte de transports de l'aire métropolitaine lyonnaise, Syndicat mixte Plaines Monts d'Or, Syndicat mixte du Grand Parc Miribel Jonage

Directeur de la publication : **Damien Caudron**  
Réfèrent : **Laurence Berne** 04 81 92 33 08 [l.berne@urbalyon.org](mailto:l.berne@urbalyon.org)  
Equipe projet : **Fanny Desaintjean, Thomas Ribier, Camille Tedesco**  
Infographie : Agence d'urbanisme